

Vieillir et Grandir

Permanences et changements dans les rapports entre générations

Claudine Attias-Donfut¹

Directeur de Recherches à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Le thème du jour "Vieillir & Grandir" me fait penser à ce très beau roman d'Hemingway², le vieil homme et la mer, et à l'image forte et intemporelle qu'il nous laisse du lien entre l'enfant et le vieil homme. C'est, comme le dit Philippe Ariès³, la rencontre entre les "deux exilés de la société plénière".

C'est tout l'art de la littérature, de faire directement ressentir et comprendre le sens profond des choses, comme en témoigne le succès du programme "Chronos" dans l'éducation infantine et le rapprochement des générations.

Quant à moi, je me situe sur le terrain plus austère de la sociologie dont les travaux rejoignent souvent les faits et les intuitions littéraires. Je m'appuierai donc sur des données d'enquêtes pour traiter plus particulièrement les changements et les permanences dans les rapports entre générations. C'est aussi une manière de parler du vieillir. Les transformations incessantes des rapports de générations au cours de la vie contribuent en effet à définir, à délimiter les âges successifs qui rythment la progression du vieillissement. Dans notre regard rétrospectif, ne serait-ce que sur ce siècle, on a tendance à mettre en exergue surtout les changements et il est vrai qu'ils sont spectaculaires. Les continuités n'en existent pas moins et on peut d'autant mieux les repérer si on se départit de la vision dichotomique opposant discontinuité et continuité. La continuité a en effet de multiples facettes, et peut être le fil rouge qui traverse des transformations et des développements.

Mon propos concerne les rapports de générations dans la famille. Ces rapports ne se limitent pas à deux générations, contrairement à l'approche qui en est généralement faite, mais ils font intervenir au moins 3 générations et souvent plus. Il y a au moins deux raisons à cela.

La première tient à la réalité démographique. L'allongement de la vie, d'environ 30 ans depuis le début du siècle, soit l'équivalent d'une génération supplémentaire, a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de familles multigénérationnelles qui représentent désormais, non pas la norme, mais une situation courante.

¹ Directeur des Recherches à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Cette communication reprend des éléments de l'intervention présentée à la conférence organisée par la CNAV, "Le rôle des grands-parents", dans le cadre des journées de la branche retraite, le 29 septembre 1999.

² Hemingway Ernest, 1952, *Le Vieil Homme et la Mer*, Paris, Gallimard.

³ Ariès Philippe, 1983, "Une histoire de la vieillesse", *Communications*, n° 37, Le continent gris, Paris, Seuil, pp. 47 - 54.

La deuxième raison est plus fondamentale. Dans la succession des générations, chaque génération s'inscrit entre celle qui la précède et celle qui la suit et les liens qu'elle a avec l'une interfère avec ceux qu'elle a avec l'autre. Dans les interactions entre deux générations, il y a toujours présence symbolique ou effective d'une tierce génération qui exerce une influence sur leurs rapports. Ce phénomène est inhérent au lien générationnel quelle que soit l'époque et sa démographie - il fait partie des continuités évoquées précédemment, et j'y reviendrai en conclusion.

J'aborderai l'évolution des rapports entre générations à partir de l'étude de la grand-parentalité et des nouveaux contours qui la caractérisent aujourd'hui, à partir d'une recherche menée avec Martine Segalen sur les grands-parents⁴. Je commencerai par un bref rappel historique pour mieux faire ressortir la nouveauté de la figure grand-parentale d'aujourd'hui.

L'histoire de la vieillesse a bien montré les images contradictoires et la minoration des vieux en occident. On sait qu'il a fallu attendre le XVIII^e siècle pour que s'impose le respect des vieux et sa représentation de sage. Mais si l'image des vieux et des vieilles a été alors revalorisée c'est en prenant les traits des grands-pères et des grands-mères. Et leur statut dans la famille a été renforcé grâce à la fonction pédagogique qu'ils ont acquis auprès des petits-enfants, à l'époque où se formait l'idéal bourgeois de la famille, comme l'a bien montré Philippe Ariès.

Cet intérêt relativement récent pour l'aïeul, est subordonné à celui que la société porte à l'enfant, car il en est l'éducateur désigné. En effet, le statut de l'enfant est aujourd'hui totalement différent de ce qu'il était autrefois. Il faut le rappeler avec force tant nous sommes enclins à projeter dans le passé nos représentations contemporaines. Dans les sociétés paysannes, comme dans les sociétés non occidentales, le jeune enfant était avant tout un travailleur, un continuateur de lignée et le garant des soins futurs donnés à ses parents devenus des vieillards, dans une société dépourvue d'Etat-providence. Les enfants ont été mis aux champs dès l'âge de 5 ans, à la charrue avec leur père, à la cuisine avec leur mère, à l'atelier ou à l'usine. Il faudra attendre les lois de Jules Ferry pour que soit reconnu leur statut d'être en devenir, à façonner.

La solidarité entre jeunes et vieux dans les sociétés rurales a été désorganisée par les effets de l'industrialisation qui a prolétarisé plusieurs générations et par les migrations vers les villes qui ont rompu les liens familiaux tant sociaux que culturels. Ces liens se sont reconstitués par la suite, quand s'est améliorée la condition ouvrière et que sont apparues les retraites, libérant du temps avant la mort et la possibilité d'exercer un rôle de grand-parent.

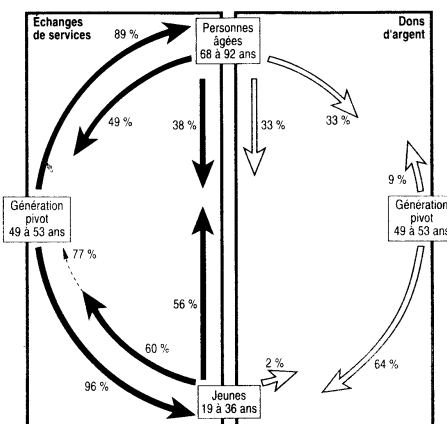
⁴ Attias-Donfut Claudine ; Segalen Martine, 1998, *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.

Les personnes âgées devenant désormais financièrement autonomes, leurs enfants ont été déchargés de l'obligation de les entretenir ou de les loger. Et d'économiquement dépendants, les grands-parents sont devenus à l'inverse, pourvoyeurs de leurs descendants. Quant à ces derniers, engagés dans la vie professionnelle, ils retirent du système des pensions une double libération : ils n'ont plus à se préoccuper d'assurer les vieux jours ni de leurs parents, ni d'eux-mêmes, la perspective de leur retraite leur garantissant leur propre vieillesse. L'essentiel de leur effort économique peut alors se concentrer sur l'aide apportée à leurs enfants et/ou sur la constitution d'un patrimoine qu'ils leur transmettront également.

La retraite a ainsi favorisé l'inversion des solidarités familiales, leur réorientation en direction des jeunes, jouant indirectement dans le même sens que les prestations familiales ou les bourses d'études, incitant les parents à miser sur l'éducation des enfants.

Les résultats d'une enquête sur 3 générations que nous avons réalisé à la CNAV montre l'importance de ces solidarités et le sens des transferts financiers entre générations, qui vont des plus âgés aux plus jeunes⁵. Il s'agit d'une vaste enquête quantitative portant sur les échanges de toutes natures entre générations. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon de familles dans lesquelles existent trois générations adultes vivant dans le territoire métropolitain, une génération pivot composée de personnes âgées de 49 à 53 ans, la génération de leurs parents et celle de leurs enfants adultes. Ces trois générations ont été enquêtées, soit près de 5.000 personnes appartenant à 2.000 lignées, complétée par une enquête qualitative menée en 1996 auprès d'un sous échantillon de 30 lignées, soit une centaine d'entretiens approfondis. Les premiers résultats de cette enquête ont mis en évidence la vitalité de l'entraide intergénérationnelle, sous forme d'échanges de services de toutes natures (pour l'entretien du logement, la vie quotidienne, les transports, les démarches administratives, etc.) ou sous forme d'échanges économiques en espèces ou en nature. Le graphique ci-dessous révèle la grande fréquence de ces échanges : les services sont rendus par chacune des générations aux deux autres dans une réciprocity généralisée, mais c'est la génération « pivot » qui en est la principale pourvoyeuse. Les transferts financiers sont quant à eux principalement descendants, des plus âgés aux deux générations descendantes et de la génération intermédiaire aux plus jeunes. Il faut souligner que les plus âgés (dont l'âge varie de 68 à 92 ans) ont en moyenne des revenus inférieurs à ceux de leurs enfants et petits-enfants et n'en sont pas moins donateurs d'aide financière, grâce à l'épargne qu'ils ont put accumuler au cours de leur vie. Il faut le souligner également, leur "altruisme" qui les incite à contribuer au bien être de leurs descendants. Ce fonctionnement des solidarités familiales a été largement stimulé par le développement des retraites.

⁵ Attias-Donfut Claudine (sous la direction de), 1995, *Les solidarités entre générations : Vieillesse, Famille, Etat*, Paris, Nathan.



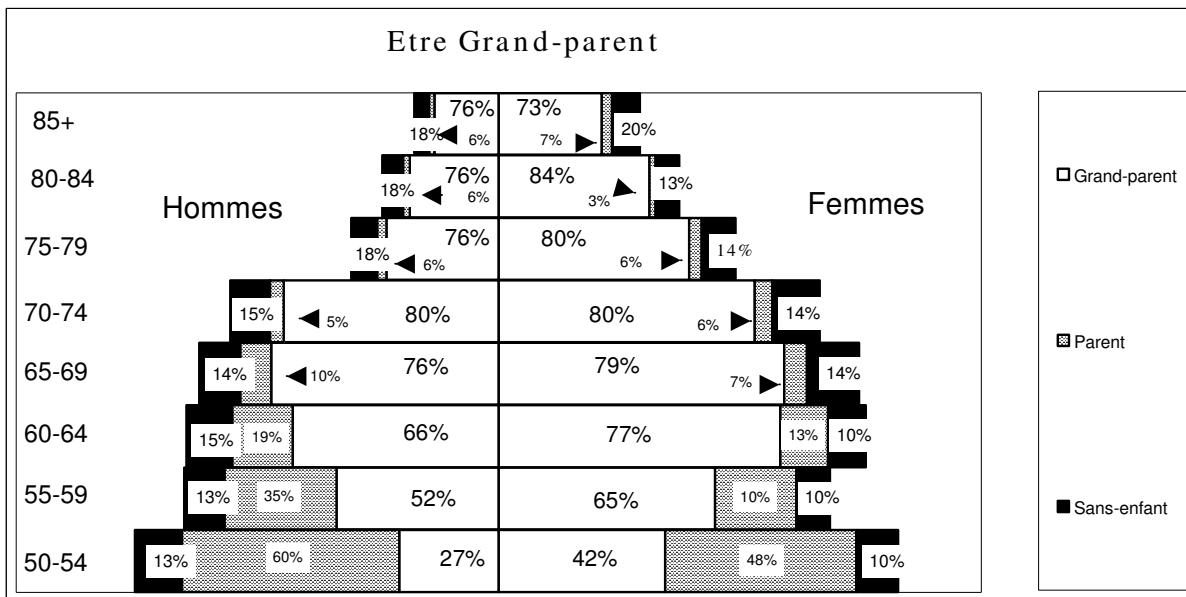
Tiré de "Les solidarités entre générations", p. 74.

Les retraites publiques et obligatoires produisent un lien social entre générations. Leur complémentarité avec les solidarités privées renforce leur fonction de redistribution et de cohésion sociale. On démontre en effet, à travers cette enquête, comme dans de nombreux autres travaux, que l'aide de l'Etat, loin de se substituer au soutien apporté par la famille a, au contraire pour effet de le stimuler. Les comparaisons internationales le confirment. Même dans les pays du sud caractérisés par une forte tradition familiale, comme le Portugal, la faiblesse de l'Etat-providence a pour conséquence une certaine incapacité des familles démunies à exercer des solidarités efficaces, ce que montre une récente enquête menée à l'université de Lisbonne par Karin Wall⁶.

En déchargeant la famille de sa fonction traditionnelle de prise en charge économique de la vieillesse, la solidarité publique a aussi contribué à l'émergence de nouveaux liens, s'établissant sur la base de l'autonomie des générations.

Rappelons brièvement d'autres paramètres sociaux. Du fait de l'allongement de la vie, le statut de grand-parent est désormais très répandu. On accède à cet âge en moyenne entre 48 et 52 ans, soit bien avant le troisième et a fortiori le quatrième âge au cours desquels le statut de grand-parent se généralise. Le graphique suivant montre qu'il concerne près de 80 % des personnes ayant atteint 70 ans.

⁶ à paraître.



Source : Enquête CNAV - INSEE, 1996 - Proportion de grands-parents selon le sexe et l'âge

Exemple de lecture : de 50 à 54 ans, 10 % des femmes n'ont pas d'enfants, 48 % ont des enfants et pas de petits enfants et 42 % sont grands mères. Parmi les hommes, 13 % n'ont pas d'enfant, 60 % ont des enfants et pas de petit-enfant et 27 % sont grands-pères

La nouvelle génération de grands-parents, née entre 1940 et 1950, a connu tous les bouleversements : nouveaux types de liens conjugaux, nouveau style de relations éducatives, accès à la contraception et l'avortement pour les femmes, entrée massive des femmes sur le marché du travail, transformation des modes d'être en famille, transformations juridiques du statut conjugal. Sur le plan économique, cette génération a bénéficié d'une ascension sociale sans précédent dans l'histoire de la France ; elle se démarque tant de celle de leurs parents qui devaient davantage compter sur leurs propres forces pour grimper dans l'échelle sociale que de celle de leurs enfants dont l'entrée sur le marché du travail est difficile, en dépit du soutien familial considérable qu'ils reçoivent.

Les jeunes grands-parents ont été des parents libéraux dont les relations avec leurs enfants ont été nettement influencées par les idées post-soixante-huitardes. Ils ont ouvert la voie aux divorces, aux unions libres et à la désaffection à l'égard du mariage. Les enfants mis au monde, de façon volontaire et généralement programmée, s'inscrivent dans les finalités du nouvel ordre amoureux. L'enfant devient un miroir du "nous", l'expression de l'amour du couple. Odile Bourguignon⁷, une psychologue, estimait que, tout comme le couple qui revendique la vie privée pour épanouir ses sentiments, "l'enfant -aussi- se privatise et prend un sens par les gratifications affectives qu'il apporte au couple". François de Singly souligne justement le rôle croissant de la psychanalyse pour enfants dans les années 1970, qui s'incarnait notamment dans les émissions de Françoise Dolto : "l'enfant a le droit d'être lui-même, il doit parvenir à son plein équilibre et à l'épanouissement de sa personnalité"⁸.

⁷ Bourguignon Odile, 1987, "La question de l'enfant", *L'Année sociologique*, n° 37, pp. 93 - 118.

⁸ Singly François (de), 1996, *Le Soi, le Couple et la Famille*, Paris, Nathan.

C'est la fin de la "famille morale" à laquelle s'est substituée la "famille relationnelle". La plus grande proximité affective entre générations n'exclut pas loin de là, l'existence de conflits, voire de ruptures. Les difficultés relationnelles sont exacerbées par les tensions entre le désir d'autonomie et la dépendance prolongée des enfants ainsi que par la fréquence des divorces et des ruptures conjugales qui entraînent aussi des heurts entre enfants et parents.

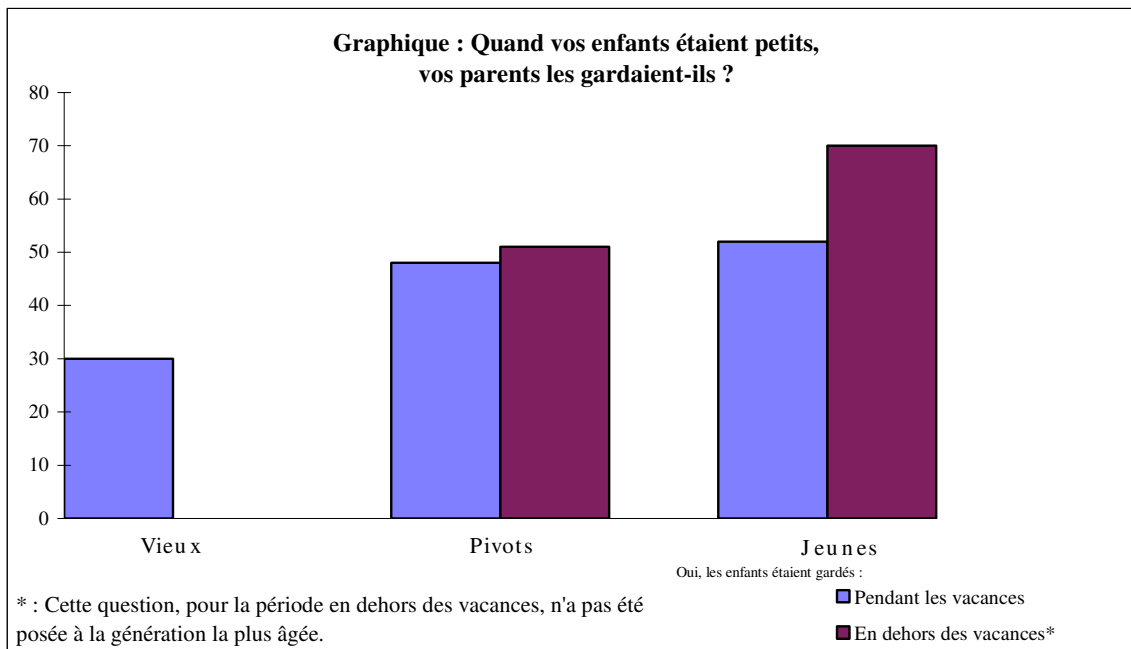
Les grands-parents ont aujourd'hui le privilège, du fait de l'allongement de la vie, de voir leurs petits-enfants naître, grandir et devenir à leur tour parents. La longue durée de la phase grand-parentale permet l'établissement de relations à long terme et l'exercice d'influences réciproques. Elle se décompose en plusieurs périodes bien distinctes.

La première étape, l'entrée dans la grand-parentalité à la naissance du premier petit-enfant est toujours un choc pour les futurs grands-parents, même lorsque l'événement est fortement souhaité. Il existe en effet un désir de petit-enfant, très souvent exprimé, de la part des femmes et aussi des hommes.

La façon dont est vécu l'événement dépend du moment où il survient. Il y a un bon âge, ni trop tôt, ni trop tard, qui favorise l'acceptation sereine de cette nouvelle identité. Devenir grand-parent signifie un changement de statut générationnel, et en même temps un "coup de vieux", pas toujours bien vécu surtout pour ceux qui n'ont pas encore atteint la cinquantaine. Certains se font appeler par leur prénom et refusent d'être des Papy ou Mamy. La première phase se situe souvent encore dans la vie active, qui est même multiactive, partagée entre un ensemble de rôles, pas toujours faciles à concilier. Les sollicitations de la vie professionnelle, la lutte pour s'accrocher à son statut ou la crainte de perdre son emploi, le disputent à des responsabilités nouvelles dans la vie familiale, auprès des enfants (et beaux enfants), petits-enfants et aussi et bien souvent des parents âgés, qui ont besoin d'aide. De plus, les engagements sociaux, politiques ou associatifs culminent à cet âge, pour les hommes comme pour les femmes.

1 - Quand les petits-enfants sont en bas âge

Malgré la vie professionnelle fréquente des grands-mères, les jeunes grands-parents font preuve d'un investissement massif d'une ampleur inédite auprès des petits-enfants : 85 % des femmes et 75 % des hommes gardent leurs petits-enfants (c'est-à-dire en dehors de la présence des parents) de façon plus ou moins régulière, de façon quotidienne ou hebdomadaire pour certains, en week-end ou pendant les vacances. Cet investissement massif est un des résultats notables de notre enquête : la comparaison des réponses obtenues auprès des 3 générations enquêtées montre que la garde des petits-enfants était moins largement répandue autrefois.



La présence importante des grands-parents, s'avère donc aujourd'hui plus forte que pour les générations précédentes. Cette présence est attestée dans tous les milieux sociaux, même si ce sont les femmes inactives qui assurent le plus souvent une aide quotidienne. Le développement des crèches et des écoles maternelles n'a pas entraîné un retrait de l'aide grand-parentale auprès des tout petits. Cette aide vient bien souvent en complément du recours aux formes de garde extérieures à la famille.

Il y a plusieurs explications à cela parmi lesquelles le travail généralisé des jeunes mères et leurs besoins accrus d'aide en sont bien évidemment un facteur majeur. Ce sont les jeunes femmes en situation de promotion sociale qui bénéficient le plus largement de l'aide de la grand-mère. Cela signifie qu'il y a là une forte solidarité féminine intergénérationnelle pour favoriser la promotion professionnelle des nouvelles générations de femmes. C'est là un fait majeur et tout à fait nouveau.

La nature même des relations grands-parentales évolue, comme a évolué la relation parentale. L'éducation des enfants incombe en premier aux parents et cela de façon plus normative que par le passé. Sauf en cas de crise familiale, les grands-parents n'interfèrent pas dans l'éducation des petits-enfants, ils doivent respecter l'autonomie des jeunes parents et garder "la bonne distance", ni trop proche, ni trop loin. Cette distance est souvent difficile à trouver, elle est une source fréquente de tensions et de souffrance, pour les grands-parents quand ils subissent la restriction des contacts. Dans un passé récent, les parents pouvaient confier plus facilement un enfant à élever aux grands-parents, pour des raisons de commodité, par exemple, à l'occasion d'une migration professionnelle. Cette pratique est aujourd'hui déconsidérée, la psychologie en a dénoncé les méfaits possibles sur les enfants qui supportent mal la séparation d'avec les parents. On assiste donc à une nouvelle distribution des rôles entre parents et grands-parents ; ces derniers étant assignés à

un rôle plus ludique et plus périphérique. En revanche, ils entretiennent plus largement des relations proches voire complices avec l'ensemble des petits-enfants. Dans le passé la relation était plus distante avec la majorité des petits-enfants, qui étaient plus nombreux, tout en pouvant être, pour l'un ou l'autre d'entre eux, une véritable relation parentale.

Ces changements ne vont certes pas sans tensions et les questions d'éducation représentent la source majeure des conflits intergénérationnels d'autant plus que les conceptions d'éducation diffèrent non seulement d'une génération à l'autre mais aussi entre les lignées. Les tensions peuvent dégénérer en rupture totale. Parfois jusqu'à la procédure judiciaire surtout quand le divorce des parents entraîne la rupture avec une des lignées.

2 - Lorsque les petits-enfants deviennent adolescents

Ils se tournent vers leur classe d'âge et les occasions d'activités avec les grands-parents s'amenuisent ; il n'en reste pas moins qu'entre les repas familiaux, les dons en nature ou en argent, les liens restent vifs. Mais ceux des grands-parents qui se sont fortement investis dans la relation souffrent de cette distanciation. Il faut souligner que les relations entre grands-parents et petits-enfants sont des relations électives, la préférence pour un des petits-enfants se déclare sans complexe, de même d'ailleurs que la préférence pour un des quatre grands-parents, de la part des petits-enfants. Ceci est aussi un signe de la plus grande liberté de ce lien par rapport aux liens parentaux et filiaux dans lesquels la norme d'égalité s'impose. Par la suite, les arrière-grands-parents en bonne santé peuvent assurer la garde de leurs arrière-petits-enfants, lorsque les grands-parents sont encore très engagés dans leur activité professionnelle, mais cela reste minoritaire. Les arrière-grands-parents, qui mériteraient de faire l'objet d'études plus approfondies, deviennent une nouvelle figure familiale d'autant plus significative que leur nombre s'accroît. Dans notre enquête, les trois-quarts des 70-90 ans sont des arrière-grands-parents. Ils remplissent un double rôle, celui d'incarner la lignée et de rassembler la famille élargie autour d'eux.

Pour compléter ce rapide tour d'horizon du point de vue des grands-parents, je voudrais évoquer, trop rapidement, le grand-père, dont la présence dans la famille est beaucoup plus importante qu'on ne pense et qui mériterait aussi d'être mieux connue. Le grand-père intervient directement dans la garde des petits-enfants, bien qu'un peu moins que la grand-mère. Il intervient aussi indirectement en soutenant la grand-mère dans l'exercice de son rôle. Aussi les grands-mères en couple sont-elles plus investies auprès des petits-enfants que les grands-mères vivant seules.

Les jeunes grands-pères témoignent parfois d'un plus grand investissement à l'égard de leurs petits-enfants qu'ils n'en ont eu pour leurs propres enfants, à une époque où leur vie professionnelle les accaparait. Comme s'ils voulaient rattraper le

temps perdu en se vouant aux petits-enfants. La place du grand-père et celle de la grand-mère se différencient dans la mémoire des petits-enfants. Les souvenirs évoqués à leur sujet ont tendance à situer la grand-mère dans le domaine de l'intime, de l'histoire des relations familiales, tandis que le grand-père est davantage évoqué dans sa vie extérieure, en relation avec l'histoire sociale. Ils représentent donc deux dimensions différentes et complémentaires de l'ancrage identitaire du petit-enfant. Sans doute cette distinction ira-t-elle en s'atténuant dans les prochaines générations, pour lesquelles les divisions du travail selon le sexe seront moins tranchées.

3 - En cas de crise familiale, les grands-parents représentent un recours important.

D'une façon générale, notre enquête révèle une demande importante de la part des jeunes parents pour recevoir une aide des grands-parents et pour que se crée un lien entre leurs enfants et leurs parents. Leur besoin de soutien dans la tâche d'élever les enfants, de concilier vie familiale et vie professionnelle est réel, il n'en est pas moins en tension avec leur revendication d'autonomie. Ces tensions sont aggravées en cas de mauvaise relation parents-enfants qui date de l'enfance et qui peuvent être réactivées à la naissance du petit-enfant.

Les conflits sur les questions d'éducation, à propos de la rivalité entre lignées ou ceux qui résultent de la difficulté à trouver la bonne distance sont de nature à limiter ou à entraver le rôle éminent positif que peuvent jouer les grands-parents. Ceux-ci facilitent en effet l'ouverture du couple. Le foyer moderne même lorsque les deux parents y sont présents secrète en effet une certaine solitude : le rythme de vie, largement occupé par le travail, la réduction du nombre d'enfants, l'effacement des liens communautaires locaux contribuent à cet isolement que la télévision prétend combler. Le microcosme parents/enfants risque de produire des liens familiaux clos sur eux-mêmes. En gravitant autour du foyer, les grands-parents contribuent à l'enrichissement et l'ouverture de ce lien. Quand les relations sont harmonieuses, ce qui est loin d'être toujours le cas comme je l'ai rapidement évoqué, le soutien qu'en retirent les parents leur apporte plus d'assurance et de sérénité dans l'éducation des enfants. Par ailleurs, la disponibilité et l'indulgence des grands-parents à l'égard des petits-enfants en font pour ces derniers un recours toujours possible en cas de conflit enfants/parents.

4 - Enfin et surtout, les grands-parents sont les garants de la filiation.

Ainsi, lorsqu'on demande quelle est la figure marquante de la famille, celle-ci est toujours représentée par une grand-mère ou un grand-père ou un arrière-grand-parent. Ces figures sont toujours idéalisées. La mémoire est embellie mais c'est une mémoire fondatrice, elle offre une ressource identitaire pour agir au présent. Il y a toujours une identification avec tel trait de caractère ou tel intérêt attribué à l'aïeul que chacun se choisit. C'est une mémoire individualisée, ce que confirment d'ailleurs les recherches sur la mémoire familiale. Les objets hérités des grands-parents ont

une valeur sentimentale, même si ce sont des objets modestes, sans valeur marchande ; la nappe brodée de la grand-mère ou le fusil de chasse du grand-père. Les grands-parents aspirent à transmettre quelque chose d'eux-mêmes, à demeurer dans la mémoire de leurs petits-enfants. Au désir de continuité à travers leurs descendants correspond chez ces derniers le besoin de racines et d'ancêtres. Et souvent les grands-parents n'ont pas conscience de ce qu'ils représentent pour les petits-enfants, ni de la force des souvenirs qu'ils ont imprimés en eux pour la vie. Ils représentent une référence pour la construction de leur identité et confèrent une forme d'immortalité au petit-enfant en l'inscrivant dans la chaîne des générations. C'est une constante même si aujourd'hui l'importance sociale des lignées a diminué, c'est-à-dire qu'elle intervient peu ou pas du tout dans la définition du statut social. Mais son importance symbolique demeure : en offrant l'assurance d'une identité enracinée dans un temps immémorial, elle permet l'appropriation de son propre temps et par là l'intégration à la collectivité. Et aujourd'hui, peut-être plus que jamais, les grands-parents, la stabilité familiale qu'ils incarnent, sont le garant de la filiation.